

Electriciens: formez-vous aux installations de bornes de recharge électrique

de Alison Haré | Posté dans : [Mobilité](#) | 0

Le nombre de véhicule électrique vendu chaque année ne cesse d'augmenter (+26% entre 2015 et 2016). La réglementation suit le mouvement, notamment en ce qui concerne l'installation des bornes de recharges. Pour être qualifié, une formation est désormais exigée pour les électriciens. En quoi consiste la réglementation ? Comment se déroule la formation ?

Pourquoi se qualifier en IRVE ?

Les objectifs d'installations de bornes de recharge sont assez élevés puisque d'ici à 2030, ce ne sont pas moins de 7 millions d'infrastructures qui devront être mises en



place. Dans 90% des cas les installations seront sur le lieu de travail ou d'habitation. La réglementation encadre désormais les installations de borne de recharge de plus de 3,7Kw. Ainsi le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 (lien du décret) impose que « les infrastructures de recharge soient installées par des professionnels habilités conformément à l'article R. 4544-9 du code du travail titulaires d'une qualification pour l'installation des infrastructures de recharge délivrée par un organisme de qualification accrédité ». La qualification des installateurs est donc désormais une obligation. Le décret précise que « Les professionnels justifiant d'une formation datant de moins de quatre ans équivalente à celle mentionnée au troisième alinéa de l'article 22 qui détiennent une attestation de demande de dossier de qualification disposent d'un délai de 6 mois suivant la date de publication du présent décret pour obtenir la qualification [...] ». L'attestation d'une formation datant de moins de quatre ans équivalente à celle mentionnée au troisième alinéa de l'article 22 en vue d'obtenir la qualification prévue au deuxième alinéa de cet article peut être utilisée pendant une période d'un an suivant la date de publication du présent décret. »

Une formation concrète et active sur 3 jours

A ce jour, même si la qualification des installateurs est obligatoire, aucun contenu officiel de formation n'a été délivré. Mais il est possible de s'informer et de se former à l'IRVE (Infrastructure de Recharge pour les Véhicules Electriques) en vue d'obtenir la qualification par QUALIFELEC, organisme de qualification des professionnels de l'électricité.

BLUE2BGREEN est un des 1^{ers} organismes de formation à proposer une formation Qualif-IRVE aussi prise en compte et acceptée par Qualifelec. Cette formation à destination des techniciens/installateurs électriciens, des chargés d'affaires, des bureaux d'études, des commerciaux et des dirigeants se déroule sur 3 jours et permet de préparer à la qualification en installation, maintenance et exploitation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Au cours de ce stage sont abordés notamment les :

- Normes, Labels et Qualification développés
- Véhicules concernés et marchés
- Technologies des batteries
- Modes de charge & conséquences
- Sites de recharge et contraintes liées
- Règles d'installation détaillées
- Etude préalable et bilan énergétique
- Autocontrôle EV-Ready® 1.4D



Enfin tout au long de ces 3 jours, des travaux pratiques de mise en œuvre sur plateforme pédagogique mobile équipée de multi technologies et multi marques sont réalisés. « La présence d'un petit groupe de 4 à 10 personnes idéalement permet un échange avec l'animateur et rend le stagiaire acteur à part entière de la formation » souligne Jean-Luc Coupeuz, président de BLUE2BGREEN. La présentation des différents produits sur le site de la formation est aussi un réel atout, rendant la formation très concrète.

Une fois la formation effectuée, une évaluation est faite et tous les papiers d'attestation de formation sont envoyés à l'entreprise afin de pouvoir prétendre à la mention IRVE pour 4 ans, si elle a déjà réalisé des installations d'IRVE ou probatoire, en attendant la réalisation d'installation d'IRVE publiques ou privés.

Pour plus d'informations sur cette formation Qualif-IRVE [cliquez ici](#)

La filière IRVE en plein développement, pourquoi pas vous ?



Le marché de l'IRVE est une vraie opportunité de développement pour la filière électrique. Jean-Luc Coupeuz insiste donc sur le fait que les électriciens « doivent arrêter d'être simplement des installateurs de prise de courant pour devenir des spécialistes en énergie ». Grâce à cette formation, l'installateur est alors capable de conseiller notamment pour une meilleure maîtrise de l'énergie, les stratégies énergétiques et la meilleure rentabilité possibles concernant un projet d'IRVE.

Et si 90% des stagiaires, assiste à cette formation afin d'obtenir une qualification, près de 40% viennent aussi pour intégrer cela à un projet d'autoconsommation et d'autoconsommation. Car ce secteur est aussi en lien avec les installateurs solaires.

D'ici septembre prochain, plusieurs formations complémentaires seront disponibles, particulièrement pour tout ce qui concerne la maintenance et la vente d'IRVE, afin d'orienter la filière vers de nouvelles qualifications.



BLUE2BGREEN, borne de recharge, électriciens, formation, IRVE, véhicule électrique

À propos de l'auteur

Derniers billets



Alison Haré